

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-124 du 19 Mai 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,  
Ministre des Enseignements Technique et  
Supérieur, de l'intérim du Camarade François  
DOSSOU, Ministre délégué auprès du Président  
de la République, chargé du Plan, de la Sta-  
tistique et de la Coordination des Aides  
Extérieures pour compter du 19 mai 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

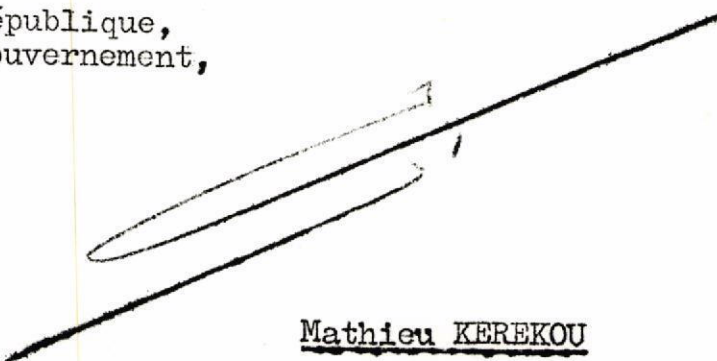
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 19 mai 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Mai 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MPSCAE 6 autres ministères 13 SGG 4  
SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1.